CONTIENT DES INFORMATIONS NUMÉRIQUES NON PUBLIQUES

AUTORITÉ JUDICIAIRE DU MAINE

	Requérant	TRIBUNAL DE DISTRICT		
		Lieu (ville) :		
C.		No. de dossier :		
	Défendeur			
	Adresse			
	•			
	•			
	ASSIGNATION			
	M. R. Civ. P. 80D(b)			
Le Requérant a entamé une procédure pour entrée par effraction et détention à votre encontre devant le tribunal de				
Le Requérant a entamé une procédure pour é district, qui tient des sessions à (adresse) de	entree par entraction et det	ention a votre encontre devant le tribunal de		
district, qui tient des sessions à (daresse)		, dans la ville		
de	, Comté de	, le Maine		
de, Comté de, le Maine par lequel le Requérant cherche à obtenir la possession des biens immobiliers ou personnels suivants :				
Si vous souhaitez vous opposer à cette action				
(mm/jj/aaaa)	à	matin après-midi.		
L'adresse du tribunal est la suivante :				
	Nom et adresse du tribuna	l:		
Si vous prétendez que vous êtes propriétaire	de la propriété, ou qu'une	nersonne autre que le requérant est propriétaire		

Si vous prétendez que vous êtes propriétaire de la propriété, ou qu'une personne autre que le requérant est propriétaire de la propriété et que vous la possédez ou l'occupez avec la permission du propriétaire, vous ou votre avocat <u>DEVEZ</u> <u>ENVOYER UNE RÉPONSE ÉCRITE</u> l'indiquant au tribunal à l'adresse ci-dessus avant la date et l'heure indiquées ci-dessus. Vous devez transmettre une copie de la réponse au Requérant. Les règles du tribunal peuvent être consultées sur le site <u>www.courts.maine.gov.</u>

Le tribunal offre aux parties la possibilité de s'impliquer personnellement dans la résolution des litiges par le biais du processus de médiation. Vous pouvez avoir recours à la médiation avant votre audience. Si vous souhaitez demander une médiation, veuillez contacter le greffier à l'avance afin de déterminer si un médiateur sera disponible ou s'il est possible de prendre des dispositions à la date de l'audience.

<u>AVERTISSEMENT IMPORTANT</u>: Si vous ne vous présentez pas au tribunal à l'heure indiquée ci-dessus, un jugement par défaut peut être rendu contre vous en votre absence, donnant la possession de la propriété au requérant. Si vous avez l'intention de vous opposer à cette action, ne manquez pas de vous présenter aux date et heure indiquées.

Si vous pensez avoir un moyen de défense contre la plainte, vous pouvez consulter un avocat. Si vous pensez ne pas avoir les moyens de payer les honoraires d'un avocat, vous pouvez demander au greffier du tribunal des informations sur les endroits où vous pouvez obtenir une assistance juridique.

Note relative à l'ADA: L'Autorité judiciaire du Maine se conforme à la loi en faveur des Américains handicapés (ADA). Si vous avez besoin d'un aménagement raisonnable, contactez le coordinateur de l'accès aux tribunaux à l'adresse accessibility@courts.maine.gov, ou un greffier.

Services linguistiques: Pour obtenir une assistance linguistique et des interprètes, contactez un greffier du tribunal ou l'adresse interpreters@courts.maine.gov.

CONTIENT DES INFORMATIONS NUMÉRIQUES NON PUBLIQUES

AUTORITÉ JUDICIAIRE DU MAINE

Date (<i>mm/jj/aaaa</i>) :	_	
		(Sceau du tribunal)
(Avocat du) requérant	_	
	Numéro d'inscription au	
	barreau (le cas échéant)	Greffier
	_Adresse Téléphone	
	ÉTAT DU MAINE	
Comté		
Le (<i>date</i>), j'ai signifié la p		en remettant une copie de celles-ci à
l'adresse suivante :		entenetiant due copie de cenes el d
au défendeur susnommé en main p	propre.	
à (<i>nom</i>)		, une personne d'âge et de discrétion
convenables qui résidait alors à la résid	dence habituelle du défende	eur.
à (<i>nom</i>)	nui est aut	orisé à recevoir la signification pour le
défendeur.	, qui est aut	orise a recevoir la signification pour le
par (décrire l'autre mode de signific	cation)	
Date (mm/jj/aaaa) :	>	
		Signature
		Nom en caractères d'imprimerie
.0.		·
Coûts de la signification :		Agence
Signification: \$		C
Voyage: \$	= -	
Frais de timbre : \$	=	
Autre: \$	-	
Total \$	-	

Note relative à l'ADA: L'Autorité judiciaire du Maine se conforme à la loi en faveur des Américains handicapés (ADA). Si vous avez besoin d'un aménagement raisonnable, contactez le coordinateur de l'accès aux tribunaux à l'adresse accessibility@courts.maine.gov, ou un greffier.

Services linguistiques : Pour obtenir une assistance linguistique et des interprètes, contactez un greffier du tribunal ou l'adresse <u>interpreters@courts.maine.gov</u>.